

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--

ORDONNANCE N°75-54 du 7 Août 1975

portant ratification de la Convention
ACP/CEE signée à Lomé le 28 février
1975.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouverne-
ment et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rat-
tachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
des membres du Gouvernement ;
VU le décret N°558bis/PR/MAE/HPT du 26 décembre 1962, relatif à la pu-
blication des engagements internationaux souscrits par la République
du Dahomey ;
VU la Convention ACP/CEE portant sur la coopération entre les Etats
ACP et la Communauté Economique Européenne, signée à Lomé le 28 fé-
vrier 1975 ;
Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopéra-
tion ;
Le Conseil des Ministres entendu,

ORDONNE :

ARTICLE 1er - Est ratifiée la Convention ACP/CEE signée à Lomé le 28
février 1975.

.../...

ARTICLE 2 - La présente ordonnance, qui sera exécutée comme loi de l'Etat, sera publiée au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 7 Août 1975

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KIRIKOU

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,

Le Ministre des Finances,

Chef de Bataillon Michel ALLADAYE

Intendant Militaire de
3ème Classe Isidore AHOUSSOU

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé du Plan, de la
Statistique et de la Coordination des
Aides Extérieures,

Le Ministre de l'Industrie,
du Commerce et du Tourisme,

Capitaine Augustin HONVOH

Capitaine André ATCHADE

Ampliations : PR 8 CS 6 MAE et ses Services 6 autres Ministères 12 CNR 4
SGG 4 SPD 2 DAE 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc.5 DD 4
JORD 1 C.E.E.